

Procès-Verbal

Séance du conseil Municipal du jeudi 19 février 2026

Convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Victor MARQUES, le Maire de la commune d'AUNAY LES BOIS.

Etaient présents : Victor MARQUES Maire, Martine TISSIER 1^{ère} adjointe, Sylvie GANDIN, Chantal PERRAUX, Véronique COLIN, Virginie TELLE, Martin BRUNNER, Sylvain DELPORTE.

Absente Excusée : Magali ROUSSEAU donne pouvoir à Véronique COLIN.

Absent : Frédéric BUSNEL

Secrétaire de séance : Virginie TELLE

Ordre du jour :

1. Approbation des PV des réunions du 27 novembre et 11 décembre 2025
2. Discussion/Délibération : Approbation du CFU
3. Discussion/ Délibération : Affectation du résultat.
4. Discussion/Délibération : Devis Electricité de l'Eglise.
5. Discussion/Délibération : Donation à la commune d'une parcelle.
6. Discussion/Délibération : Mise en place d'une procédure bien vacant.
7. Discussion : Tenue des bureaux de vote dans le cadre des élections municipales.

Questions diverses.

01 : Le conseil approuve à l'unanimité les PV des réunions du 27 novembre et 11 décembre 2025

02	Délibération N° 2026-01 Approbation du CFU
-----------	---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique de la commune de AUNAY LES BOIS pour l'année 2025.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	66 347.38 €
Recettes	:	93 515.77 €
Excédent Annuel	:	27 168.39 €
Excédent Antérieur 2024	:	200 247.00 €
Résultat 2025 excédentaire	:	227 415.39 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	:	81 438.39 €
Recettes	:	20 352.10 €
Excédent Annuel	:	-61 086.29 €
Excédent Antérieur 2024	:	54 481.09 €
Résultat 2025 excédent	:	-6 605.20 €

RESULTAT DE CLOTURE 2025	:	220 810.19 €
RAR DEPENSES	:	61 633.56 €
RAR RECETTES	:	58 339.90 €
Besoin financement RAR	:	-3 293.66 €

Madame Martine TISSIER propose de soumettre le Compte Financier Unique 2025 au vote après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Vote :08 Abstention : Pour : 08 Contre :

03	Délibération N° 2026-02 Affectation Résultat 2025
-----------	--

Le conseil municipal constatant que le CFU présente :

En section de fonctionnement :

Un résultat de clôture d'exercice 2024:	200 247.00 €
Un résultat positif pour l'année 2025 :	27 168.39 €
Soit un résultat de clôture d'exercice 2025 :	227 415.39 €

En section d'investissement :

Un résultat de clôture 2024 :	54 481.09 €
Un résultat négatif pour 2025 :	-61 086.29 €
Soit un résultat de clôture 2025 :	- 6 605.20 €
Un solde de reste à réaliser :	-3 293.66 €
Besoin de financement :	9 898.86€

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement pour l'année 2026

Au compte 001 en dépenses	6 605.20 €
Au compte 1068 Affectation réserve	9 898.56 €

En section de fonctionnement pour l'année 2026

Au compte 002 en recettes résultat reporté : 217 516.53 €

Vote : 09 Abstention : Pour : 09 Contre :

04	Délibération N° 2026-03 Acceptation du devis électricité de l'église
-----------	---

Monsieur le Maire indique que les travaux engagés pour la rénovation de l'église (maçonnerie, retable et vitraux) ont fait une avancée significative.

De plus des travaux de sécurisation de l'électricité des suspensions doivent être entrepris, monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise Stan Elec sis Ouche Binet à St Julien sur Sarthe, d'un montant de 1 655.68 € HT soit 1 986.82 € TTC. Monsieur le Maire signale que ces travaux sont des travaux d'urgence.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- Retient le devis de l'entreprise Stan Elec sis Ouche Binet à St Julien sur Sarthe, d'un montant de 1 655.68 € HT soit 1 986.82 € TTC.
- Dit que cette dépense est inscrite au budget 2026 en section d'investissement au compte 2313.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette dépense.

Vote : 09 Abstention : Pour : 09 Contre :

05	Délibération N° 2026-04 Donation d'un bien à la commune.
-----------	---

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier datant du 01 décembre 2025 de Maître Lainé Christophe notaire à Courtomer pour informer la collectivité que dans le cadre du règlement de la succession de Monsieur Albert GORNEZ décédé le 17 juillet 2024, Madame FARDY fille unique propriétaire désormais de la parcelle sise à Aunay les Bois cadastrée section ZD numéro 41 d'une surface de 1 ha 94 a 59 ca souhaite consentir une donation de ladite parcelle.

L'évaluation de la parcelle est de 9 500 € soit 4 882 € /ha. Aucune contrepartie n'est demandée à la commune d'Aunay les Bois.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- Accepte la donation de Madame FARDY fille de Monsieur Albert GORNEZ dans le cadre de la succession de ce dernier du bien cadastré ZD numéro 41 d'une surface de 1ha 94 a 59 ca.
- Demande que le bien soit libre de tout occupant.
- Indique qu'aucune contrepartie n'est demandée à la commune d'Aunay les Bois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : 09

Abstention :

Pour : 09

Contre :

06	Délibération N° 2026-05 Mise en place d'une procédure de biens vacants
-----------	---

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier datant du 01 décembre 2025 de Maître Lainé Christophe notaire à Courtomer pour informer la collectivité qu'il existe une parcelle cadastrée ZE 42 pour une contenance de 27a 34ca située à La Noë Sauvage a été omise lors du règlement des successions des ancêtres de la famille MALLET et n'a donc jamais été mutée.

A ce jour, il est absolument impossible de régulariser cette situation trop ancienne.

Maître Lainé demande si la commune souhaitait mettre en place une procédure de biens vacants.

Après discussion et en avoir en délibéré, le conseil à l'unanimité :

- Décide la mise en place de la procédure de biens vacants pour la parcelle cadastrée ZE 42 d'une contenance de 27a 34ca.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : 09

Abstention :

Pour : 09

Contre :

07	Tenue du bureau de vote dans le cadre des Elections Municipales
-----------	--

Monsieur le Maire indique qu'il faut organiser la tenue du bureau de vote dans le cadre des élections municipales du dimanche 15 mars 2026.

8 heures à 10 heures 30	Sylvain DELPORTE Martin BRUNNER Frédéric BUSNEL
10 heures 30 à 13 heures	Chantal PERRAUX Virginie TELLE Martine TISSIER
13 heures à 15 heures 30	Sylvie GANDIN Victor MARQUES Martine TISSIER
15 heures 30 à 18 heures	Véronique COLIN Magali ROUSSEAU Victor MARQUES

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux de l'église sont pratiquement achevés. Afin de remercier tous les donateurs (Etat, le Ministère de la culture, le conseil départemental, la Sauvegarde du Patrimoine, la fondation des VMF et les particuliers), une inauguration aura lieu le samedi 7 mars à partir de 16 heures à l'église.

Fin de Séance à 19 heures 50

Le Maire Victor MARQUES	Secrétaire de séance : Virginie TELLE
----------------------------	--